RÈGLEMENTS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

R È G L E M E N T N U M É R O 828-50

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 828 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QU'un avis de présentation du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 12 décembre 2022;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de Règlement numéro 828-50 lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 12 décembre 2022;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Les tarifs exigés pour tous biens, services ou toutes activités sont prévus à l'annexe « A », intitulée : « Tarification 2023 », datée du 12 décembre 2022, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

2. Les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 12 % à compter du moment où ils deviennent exigibles.

3. Les tarifs apparaissant à l'annexe « A » ne comprennent pas nécessairement la taxe sur les produits et services et la taxe sur la vente du Québec. Néanmoins, lesdites taxes seront facturées dans les cas où elles sont exigibles.

4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

(S) *Marc-André Guertin*
_____
MARC-ANDRÉ GUERTIN, MAIRE

(S) *Anne-Marie Piérard*
_____
ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE

ANNEXE «A» AU RÈGLEMENT # 828-50

LE: 15 décembre 2022
SIGNATURES: (S) *Anne-Marie Piérard*
Anne-Marie Piérard, greffière

(S) Marc-André Guertin
Marc-André Guertin, maire

ANNEXE « A »

RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – 50

TARIFICATION 2023

Le 12 décembre 2022

SERVICES ADMINISTRATIFS

RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – 50 **Tarification 2023**

		OBJET	TARIF 2023		VALEUR	ANNOTATION
SA	1	Photocopies - Seuls les frais de reproduction excédant 12 pages seront facturés	0,42 $		/page	1 h) *
SA	2	Copie règlements municipaux - Seuls les frais de reproduction excédant 12 pages d'une valeur excédant 5,00 $ seront facturés	0,42 $		/page	1 d) *
SA	3	Copie règlements municipaux: tarif maximum	35,00 $			1 d) *
SA	4	Page dactylographiée ou manuscrite	4,25 $			1 i) *
SA	5	Mise à jour et correction (par feuille)	0,42 $		/ feuille	1 *
SA	6	Certificat d'évaluation et taxes	75,00 $			*
SA	7	Autres certificats et services	15,00 $			*
SA	8	Extrait du rôle d'évaluation (par unité)	0,50 $			1 c) *
SA	9	Rapports financiers	3,45 $			1 e) *
SA	10	Authentification de documents	5,00 $			*
SA	11	Courrier recommandé	20,00 $			*
SA	12	Reproduction et transcription de renseignements informatisés	1,10 $		/seconde	*
		- Par dossier / à partir des 50 000 premiers dossiers	0,05 $		/dossier	
		- Par dossier / à partir des 450 000 dossiers suivants	0,01 $		/dossier	
		- Par dossier / excédant les 500 000 premiers dossiers	- $		/dossier	
SA	13	Rapports d'événement ou d'accident	17,25 $			1 a) *
SA	14	Copie de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter ou des contribuables ou habitants	0,01 $		/électeur ou personne habile à voter ou contribuables ou habitants	1 f) g) *
SA	15	Reproduction et transmission sur cédérom d'une cause entendue à la cour municipale	10,00 $			
SA	16	Transmission de document par courriel et télécopieur	- $		gratuit	
SA	17	Frais pour chèque "sans provision", selon l'article 478.1 de la *Loi sur les cités et villes*	25,00 $			
SA	18	Honoraires d'arpenteur et de notaire pour acquisition de rues, de servitudes et de parcs	Coûts réels des honoraires			*
		Note 1: Les tarifs applicables sont ceux établis par le ministère des Affaires municipales, alinéas a) à i), de l'article 9 du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (c.A-2.1, r.3) en vigueur				

**TPS et TVQ, si applicable* *+ Majoration non-résident (100 %)* *A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais* *B Résidents de Beloeil = Tarif au pair*
C Employés non-résidents = Tarif au pair *D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair* *E Étudiants = Tarif au pair*
/ Majoration non-résident et privé 20 à 50 % *G Usage dans les locaux municipaux seulement* *F Location aux OSBL seulement*

SERVICES ADMINISTRATIFS

RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – 50 — Tarification 2023

		OBJET	TARIF 2023		VALEUR	ANNOTATION
		DEMANDE DE RÉVISION ADMINISTRATIVE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION FONCIÈRE OU D'UN LIEU D'AFFAIRES				
SA	19	Demande portant sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est inférieure ou égale à 500 000,00 $	83,70 $			
SA	20	Demande portant sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 500 000,00 $ et inférieure ou égale à 2 000 000,00 $	334,70 $			
SA	21	Demande portant sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 2 000 000,00 $ et inférieure ou égale à 5 000 000,00 $	557,80 $			
SA	22	Demande portant sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 5 000 000,00 $	1 115,75 $			
		Note: à ajuster selon le tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux recours instruites devant le Tribunal administratif du Québec				
		PAIEMENTS EN LIGNE				
SA	28	Frais administratifs - Passerelle de paiement en ligne Constats Express (paiement complet)	7,00 $		/transaction	
SA	29	Frais administratifs - Passerelle de paiement en ligne Constats Express (paiement selon les modalités de l'entente de paiement)	3,00 $		/transaction	
		MARIAGE CIVIL OU UNION CIVILE				
SA	30	Mariage civil à l'hôtel de ville par le maire ou un représentant	291,00 $			***Note***
SA	31	Mariage civil à l'extérieur de l'hôtel de ville par le maire ou un représentant de la ville	387,00 $			***Note***
SA	32	Union civile à l'hôtel de ville par le maire ou un représentant de la municipalité	291,00 $			***Note***
SA	33	Union civile à l'extérieur de l'hôtel de ville par le maire ou un représentant de la ville	387,00 $			***Note***
		Note: à ajuster selon le tarif des frais judiciaires du ministre de la Justice du Québec au moment du dépôt de la demande de célébration				
		LICENCE POUR ANIMAUX				
SA	34	Licence de chien et garde d'animaux	25,00 $			*
SA	35	Licence permanente pour chien-guide et chien d'assistance pour personne handicapée physique	- $			*
SA	36	Licence de chat non stérélisé	25,00 $			*
SA	37	Licence de chat stérilisé - sur présentation de la preuve de stérilisation	15,00 $			*
SA	38	Licence de chat stérilisé et micropucé - sur présentation de la preuve	10,00 $			
SA	39	Remplacement d'une licence perdue ou abîmée (chien ou chat)	5,00 $			*

**TPS et TVQ, si applicable* — *+ Majoration non-résident (100 %)* — *A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais* — *B Résidents de Beloeil = Tarif au pair*

C Employés non-résidents = Tarif au pair — *D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair* — *E Étudiants = Tarif au pair*

/ Majoration non-résident et privé 20 à 50 % — *G Usage dans les locaux municipaux seulement* — *F Location aux OSBL seulement*

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – 50 | Tarification 2023

		OBJET	TARIF 2023		VALEUR	ANNOTATION
STP	1	Raccordement temporaire aqueduc (sur borne incendie)	127,80 $		/intervention + 1,70 $ /m3	*
STP	2	Localisation de conduites d'aqueduc et d'égout	87,15 $		/heure, minimum 1/2 heure	*
STP	3	Localisation de boîtier de service aqueduc sur horaire régulier	- $		gratuit	
STP	4	Travaux de réparation de dommages causés aux équipements de la Ville	**Coût direct**			*
STP	5	Frais d'administration sur toutes les factures, sauf les articles identifiés à l'alinéa STP 6	15		%	*
STP	6	Frais d'administration sur les factures pour travaux de branchements identifiés aux alinéas STP 80 à 89	10		%	
STP	7	Fermeture ou ouverture d'entrée d'eau: sur horaire régulier de travail (incluant main-d'œuvre, équipement et véhicule) (sauf réfection propriétés existantes, raccordements et nouvelles résidences)	87,15 $		/heure, min. 1/2 heure	*
STP	8	Fermeture ou ouverture d'entrée d'eau: hors horaire régulier de travail	Salaire moyen calculé par le Service des finances au **taux 1.5**		minimum 3 hres	*
STP	9	Fermeture ou ouverture d'entrée d'eau: dimanche et congé férié	Salaire moyen calculé par le Service des finances au **taux double**		minimum 3 hres	*
STP	10	Déblocage d'égout: sur horaire régulier de travail	128,25 $		/heure, min. 1 hre	*
STP	11	Déblocage d'égout: **hors horaire** régulier de travail	171,85 $		/heure, min. 3 hres	*
STP	12	Déblocage d'égout: dimanche et congé férié	215,40 $		/heure, min. 3 hres	*
STP	13	Tarif d'asphalte (machine, matériel, main-d'œuvre et préparation)	73,50 $		m2	*
STP	14	Main-d'œuvre autre: chef de division	Salaire moyen calculé par le Service des finances, et ajusté au fur et à mesure des augmentations salariales			
STP	15	Main-d'œuvre autre: contremaitre	Salaire moyen calculé par le Service des finances, et ajusté au fur et à mesure des augmentations salariales			

**TPS et TVQ, si applicable* *+ Majoration non-résident (100 %)* *A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais* *B Résidents de Beloeil = Tarif au pair*
C Employés non-résidents = Tarif au pair *D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair* *E Étudiants = Tarif au pair*
/ Majoration non-résident et privé 20 à 50 % *G Usage dans les locaux municipaux seulement* *F Location aux OSBL seulement*

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

		OBJET	TARIF 2023		VALEUR	ANNOTATION
STP	16	Main-d'œuvre pour l'utilisation d'équipements (journalier chauffeur et journalier opérateur)	Salaire moyen calculé par le Service des finances, et ajusté au fur et à mesure des augmentations salariales			
STP	17	Réparation ou ajustement de boîtes de service	87,30 $		/hre, min. 0,5 hre	*
STP	18	Dégel de branchement d'aqueduc privé (excluant main d'œuvre)	244,70 $		/hre, min. 1 hre	
STP	19	Réparation de ponceaux d'entrée charretière	406,15 $		/hre, min. 1 hre	*
STP	20	Déchiqueteuse à branches (excluant main d'œuvre)	42,15 $		/hre	*
STP	21	Camion 6 roues (excluant main-d'œuvre)	45,00 $		/hre	*
STP	22	Camion 10 roues (excluant main-d'œuvre)	59,00 $		/hre	*
STP	23	Camion 6 roues, 1 1/2 tonne, avec équipement à neige (excluant main-d'œuvre)	55,00 $		/hre	*
STP	24	Camion 6 roues, 7 tonnes, avec équipement à neige (excluant main-d'œuvre)	68,45 $		/hre	*
STP	25	Camion 10 roues, avec équipement à neige (excluant main-d'œuvre)	82,20 $		/hre	*
STP	26	Camion de service avec accessoires (excluant main-d'œuvre)	57,64 $		/hre	*
STP	27	Camion 1 1/2 tonne et moins (excluant main-d'œuvre)	27,35 $		/hre	*
STP	28	Camion récureur (excluant main-d'œuvre)	171,05 $		/hre	*
STP	29	Tracteur-excavateur (excluant main-d'œuvre)	71,00 $		/hre	*
STP	30	Tracteur-excavateur avec marteau hydraulique (excluant main-d'œuvre)	100,50 $		/hre	*
STP	31	Tracteur-excavateur avec plaque vibrante (excluant main-d'œuvre)	87,50 $		/hre	*
STP	32	Tracteur-chargeur (excluant main-d'œuvre)	109,35 $		/hre	*
STP	33	Tracteur-chargeur avec équipement balai (EddyNet).	140,00 $		/hre	*
STP	34	Tracteur-chargeur avec équipement souffleur.	180,00 $		/hre	*
STP	35	Machine à vapeur (incluant camionnette) (excluant main-d'œuvre)	56,35 $		/hre	*
STP	36	Génératrice 275 KVA sur remorque	439,20 $		/hre	*
STP	37	/ semaine	1 169,55 $		/semaine	*
STP	38	/ mois	3 654,90 $		/mois	*
STP	39	Épandeur remorque (Colpron)	20,50 $		/hre	*
STP	40	Nacelle remorquée (35 pieds)	40,10 $		/hre	*
STP	41	Rouleau à asphalte (excluant main-d'œuvre)	40,90 $		/hre	*
STP	42	Scie à asphalte et béton (excluant main-d'œuvre)	20,50 $		/hre	*
STP	43	Pompe à essence et/ou électrique (excluant main-d'œuvre)	20,50 $		/hre	*
STP	44	Génératrice portative (excluant main-d'œuvre)	13,80 $		/hre	*

**TPS et TVQ, si applicable* *+ Majoration non-résident (100 %)* *A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais* *B Résidents de Beloeil = Tarif au pair*
C Employés non-résidents = Tarif au pair *D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair* *E Étudiants = Tarif au pair*
/ Majoration non-résident et privé 20 à 50 % *G Usage dans les locaux municipaux seulement* *F Location aux OSBL seulement*

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

		OBJET	TARIF 2023		VALEUR	ANNOTATION
STP	45	Tracteur multifonctions (Caméléon) (excluant main-d'œuvre)	136,80 $		/hre	*
STP	46	Tracteur multifonctions (caméléon) avec équipement balai.	156,80 $		/hre	*
STP	47	Tracteur multifonctions (caméléon) avec chenillette (déneigement).	156,80 $		/hre	*
STP	48	Plaque vibrante (petite portative) (excluant main-d'œuvre)	13,80 $		/hre	*
STP	49	Fichoir électrique (excluant main-d'œuvre)	13,80 $		/hre	*
STP	50	Pompe 6 pouces (excluant main-d'œuvre).	52,50 $		/hre	*
STP	51	Soudeuse portative (excluant main-d'œuvre)	20,50 $		/hre	*
STP	52	Malaxeur à béton (mixeur) (excluant main-d'œuvre)	20,50 $		/hre	*
STP	53	Scie mécanique (excluant main-d'œuvre)	13,80 $		/hre	*
STP	54	Perceuse à béton (excluant main-d'œuvre)	20,50 $		/hre	*
STP	55	Entreposage de biens lors d'éviction	**Coût direct**			*
STP	56	Caméra pour égout (excluant véhicule et main-d'œuvre)	40,30 $		/hre (1/2 hre min.)	*
STP	57	Boîtes de tranchées (dimension 10 panneaux de 70" x 20" pour une hauteur max.de 100") ou système **d'étançonnement** hydraulique	104,25 $		/hre	*
STP	58	/semaine	364,70 $		/semaine	*
STP	59	Dépôt des neiges usées provenant du territoire **de Mont-Saint-Hilaire et des administrations municipales autorisées**				
STP	59.1	Camion 6 roues	32,10 $		/voyage	
STP	59.2	Camion 10 roues	38,10 $		/voyage	
STP	59.3	Camion 12 roues	47,65 $		/voyage	
STP	59.4	Camion semi-remorque (2 essieux)	58,05 $		/voyage	
STP	59.5	Camion semi-remorque (3 essieux)	77,95 $		/voyage	
STP	59.6	Camion semi-remorque (4 essieux)	90,10 $		/voyage	
STP	60	Dépôt des neiges usées **provenant de l'extérieur** du territoire de Mont-Saint-Hilaire**,** excluant celles provenant des administrations municipales autorisées				
STP	60.1	Camion 6 roues	42,75 $		/voyage	
STP	60.2	Camion 10 roues	50,80 $		/voyage	
STP	60.3	Camion 12 roues	63,55 $		/voyage	
STP	60.4	Camion semi-remorque (2 essieux)	77,40 $		/voyage	
STP	60.5	Camion semi-remorque (3 essieux)	103,95 $		/voyage	
STP	60.6	Camion semi-remorque (4 essieux)	120,10 $		/voyage	

**TPS et TVQ, si applicable* *+ Majoration non-résident (100 %)* *A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais* *B Résidents de Beloeil = Tarif au pair*
C Employés non-résidents = Tarif au pair *D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair* *E Étudiants = Tarif au pair*
/ Majoration non-résident et privé 20 à 50 % *G Usage dans les locaux municipaux seulement* *F Location aux OSBL seulement*

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

		OBJET	TARIF 2023		VALEUR	ANNOTATION
STP	61	Dépôt des neiges usées au nouveau site de la rue Fisher (tarif basé sur tarification 2020 de Beloeil + 2%				
STP	61.1	Entrepreneur privé.	2,20 $		/mètre cube	
STP	61.2	Autre municipalité.	1,65 $		/mètre cube	
STP	61.3	Vignette et frais de gestion annuels.	53,00 $		/vignette/année	
STP	61.4	Pénalité au dépôt à neige.	214,25 $		/hre	
STP	62	Entretien annuel d'une borne-fontaine privée	201,35 $		/unité	*
STP	63	Matériel de signalisation (cône)	2,05 $		/unité/jour	*
STP	64	Matériel de signalisation (barricade de bois avec support - 3 morceaux)	3,25 $		/unité/jour	*
STP	65	Matériel de signalisation - barricade anti-émeute	7,10 $		/unité /jour	*
STP	66	Matériel de signalisation diverse sur pied	2,75 $		/unité /jour	*
STP	67	Travaux de soudure à taux horaire (pour le CGER ou autres)				
		temps régulier	68,45 $		/hre	*
		temps et demi	102,75 $		/hre	*
		temps double	136,95 $		/hre	*
STP	68	Réparation de bordure de béton	156,45 $		/mètre linéaire	
STP	69	Réparation de trottoir	203,70 $		/mètre linéaire	*
		AUTRES ARTICLES				
STP	70	Bac roulant bleu pour les matières recyclables (360 litres) et bac organique (240 litres) **pour nouvelle construction**	- $		gratuit	
STP	71	Bac supplémentaire à matières recyclables (360 litres)	130,85 $		+ 15 %	
STP	72	Bac supplémentaire à matières organiques (240 litres)	115,05 $		+ 15 %	

**TPS et TVQ, si applicable* *+ Majoration non-résident (100 %)* *A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais* *B Résidents de Beloeil = Tarif au pair*
C Employés non-résidents = Tarif au pair *D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair* *E Étudiants = Tarif au pair*
/ Majoration non-résident et privé 20 à 50 % *G Usage dans les locaux municipaux seulement* *F Location aux OSBL seulement*

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

		OBJET	TARIF 2023		VALEUR	ANNOTATION
STP	73	Dépôt préalable à l'exécution de travaux de branchement des services complets aqueduc-égout ou égout seulement sur les conduites municipales, réalisés par le Service des TP	*Le coût réel des travaux sera établi après la réalisation des travaux et facturé au requérant. Si le montant réel du coût des travaux excède celui versé en dépôt, le requérant devra verser le montant excédentaire dans les 30 jours de la réception de la facture à cet effet. Si le montant réel des travaux est inférieur au montant du dépôt, la Ville remboursera au requérant le montant versé en trop.*			
STP	74	Rue locale sans trottoir dont au moins une conduite municipale est localisée **du côté opposé** de la propriété à raccorder par rapport à l'axe central de la rue	13 700,00 $			*
STP	75	Rue locale sans trottoir dont les deux conduites municipales sont localisées du côté de la propriété à raccorder par rapport à l'axe central de la rue	11 400,00 $			*
STP	76	Rue locale avec trottoir ou terre-plein (incluant boulevard) dont au moins une conduite municipale est localisée du **côté opposé** de la propriété à raccorder par rapport à l'axe central de la rue	16 800,00 $			*
STP	77	Rue locale avec trottoir dont les conduites municipales sont localisées du côté de la propriété à raccorder par rapport à l'axe central de la rue	14 700,00 $			*
STP	78	Dépôt préalable à l'exécution de travaux de branchement du service d'aqueduc seulement sur la conduite municipale, réalisés par le Service des travaux publics, soit :	*Le coût réel des travaux sera établi après la réalisation des travaux et facturé au requérant. Si le montant réel du coût des travaux excède celui versé en dépôt, le requérant devra verser le montant excédentaire dans les 30 jours de la réception de la facture à cet effet. Si le montant réel des travaux est inférieur au montant du dépôt, la Ville remboursera au requérant le montant versé en trop.*			
STP	79	Rue locale sans trottoir dont la conduite municipale est localisée du **côté opposé** de la propriété à raccorder par rapport à l'axe central de la rue.	8 600,00 $			*
STP	80	Rue locale sans trottoir dont la conduite municipale est localisée du côté de la propriété à raccorder par rapport à l'axe central de la rue.	6 300,00 $			*
STP	81	Rue locale avec trottoir ou terre-plein (incluant boulevard) la conduite municipale est localisée du **côté opposé** de la propriété à raccorder par rapport au terre-plein de la rue.	12 100,00 $			*
STP	82	Rue locale avec trottoir dont la conduite municipale est localisée du côté de la propriété à raccorder par rapport à l'axe central de la rue.	9 700,00 $			*
		STATIONNEMENT				
STP	83	Remorquage sur une rue dégagée avoisinante ou dans un stationnement incitatif	**Coût direct**			
STP	84	Remorquage à la fourrière	**Coût direct**			

**TPS et TVQ, si applicable* *+ Majoration non-résident (100 %)* *A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais* *B Résidents de Beloeil = Tarif au pair*
C Employés non-résidents = Tarif au pair *D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair* *E Étudiants = Tarif au pair*
/ Majoration non-résident et privé 20 à 50 % *G Usage dans les locaux municipaux seulement* *F Location aux OSBL seulement*

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – 50 | Tarification 2023

		OBJET	TARIF 2023		VALEUR	ANNOTATION
*** Note: tout permis échu nécessitant un renouvellement se verra appliquer le tarif en vigueur à nouveau						
		PERMIS DE LOTISSEMENT				
SAT	1	Lotissement	60,00 $		pour le 1er lot / + 31,50 $ par lot additionnel	A
		PERMIS DE CONSTRUCTION				
SAT	2	Construction neuve ou reconstruction - résidentiel **(unifamilial détaché, semi-détaché ou contigu)**	437,00 $		par unité	
SAT	3	Construction neuve ou reconstruction - résidentiel **(unité de logement bifamilial, tri, multi)**	164,00 $		par unité	
SAT	4	Agrandissement **résidentiel** / garage attenant et/ou abri d'auto	164,00 $			
SAT	5	Logement bigénérationnel détaché	164,00 $			
SAT	6	Construction neuve, reconstruction, agrandissement **commercial**	3,15 $		/mètre carré de superficie brute de plancher (min. 315$) AGRICOLE: 64,00 $ travaux < 50 000,00 $ 127,00 $ travaux > 50 000,00 $	A
SAT	7	Construction neuve, reconstruction, agrandissement **institutionnel et public**				
SAT	8	Construction neuve, reconstruction, agrandissement **industriel et agricole**				
SAT	9	Garage détaché	86,00 $			A
SAT	10	Bâtiments accessoires (remise à jardin, serre, pavillon de jardin, pergola, gloriette, poulailler et enclos extérieur)	38,00 $			A
SAT	11	Équipements accessoires (balcons, perrons, galeries, vérandas)	38,00 $			A
SAT	12	Kiosque ou comptoir de vente de produits de l'exploitation agricole	38,00 $			A
		TRAVAUX DE TRANSFORMATION / RÉNOVATIONS				
SAT	13	Résidentiel - travaux < 50 000,00 $	61,00 $			
SAT	14	Résidentiel - travaux entre 50 000,00 $ et 100 000,00 $	107,00 $			
SAT	15	Résidentiel - travaux > 100 000,00 $	149,00 $			
SAT	16	Commercial, industriel, institutionnel, public	210,00 $		+ 2,55 $ / 1 000,00 $ d'évaluation du coût des trav.	A
SAT	17	Communautaire et autres	105,00 $		+1,35 $ / 1 000,00 $ d'évaluation du coût des trav.	A

*TPS et TVQ, si applicable
+ Majoration non-résident (100 %)
A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais
B Résidents de Beloeil = Tarif au pair
C Employés non-résidents = Tarif au pair
D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair
E Étudiants = Tarif au pair
/ Majoration non-résident et privé 20 à 50 %
G Usage dans les locaux municipaux seulement
F Location aux OSBL seulement

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – 50 | Tarification 2023

		OBJET	TARIF 2023		VALEUR	ANNOTATION
		****** Note: tout permis échu nécessitant un renouvellement se verra appliquer le tarif en vigueur à nouveau***				
SAT	18	Garage détaché	53,00 $			A
SAT	19	Bâtiments accessoires (remise à jardin, serre, pavillon de jardin, pergola, gloriette, poulailler et enclos extérieur)	21,00 $			A
SAT	20	Équipements accessoires (balcons, perrons, galeries, vérandas)	21,00 $			A
SAT	21	Kiosque ou comptoir de vente de produits de l'exploitation agricole	21,00 $			A
		AUTRES				
SAT	22	Système de prélèvement des eaux (installation, agrandissement, déplacement, reconstruction)	65,00 $			
SAT	23	Dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées (installation, agrandissement, déplacement, reconstruction)	119,00 $			
SAT	24	Système de géothermie (installation)	38,00 $			
		CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS				
SAT	25	Opération cadastrale	38,00 $			
SAT	26	Redéveloppement	38,00 $			
		CERTIFICATS D'AUTORISATION				
SAT	27	Piscine creusée	62,00 $			A
SAT	28	Piscine hors-terre et spa de 2 000 litres et plus	49,00 $			A
SAT	29	Affichage temporaire	33,00 $			A
SAT	30	Affichage permanent	55,00 $		+ 6,32 $ / 1 000,00 $ d'éval.	A
SAT	31	Démolition d'un bâtiment : résidentiel et agricole	65,00 $			A
		Bâtiment assujetti au règlement sur la démolition de l'immeuble : **frais de publication**	158,00 $			
		Les frais reliés à la production et à l'installation de l'enseigne sont à la charge du demandeur	158,00 $			
SAT	32	Démolition d'un bâtiment : commercial et industriel	265,00 $			A
		Bâtiment assujetti au règlement sur la démolition d'un immeuble : **frais de publication**	158,00 $			
		Les frais reliés à la production et à l'installation de l'enseigne sont à la charge du demandeur	158,00 $			

**TPS et TVQ, si applicable* *+ Majoration non-résident (100 %)* *A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais* *B Résidents de Beloeil = Tarif au pair*
C Employés non-résidents = Tarif au pair *D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair* *E Étudiants = Tarif au pair*
/ Majoration non-résident et privé 20 à 50 % *G Usage dans les locaux municipaux seulement* *F Location aux OSBL seulement*

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – 50 | Tarification 2023

		OBJET	TARIF 2023		VALEUR	ANNOTATION
		****** Note: tout permis échu nécessitant un renouvellement se verra appliquer le tarif en vigueur à nouveau***				
SAT	33	Démolition d'une piscine, d'un bâtiment ou d'un ouvrage accessoire	26,00 $			A
SAT	34	Café-terrasse (construction, modification)	210,00 $			A
SAT	35	Déplacement d'un bâtiment principal	130,00 $			A
SAT	36	Déplacement d'un bâtiment accessoire	21,00 $			A
SAT	37	Ouvrage sur les rives, le littoral et les plaines inondables	119,00 $			A
SAT	38	Aire de stationnement (pour les usages autres qu'habitation unifamiliale)	210,00 $		+ 2,55 $ / 1 000,00 $ d'évaluation du coût des trav.	A
SAT	39	Entrée charretière	- $		gratuit	
SAT	40	Abattage d'arbres (abattage ou émondage de plus du tiers des branches de l'arbre)	- $		gratuit	
SAT	41	Fossé, canalisation, installation d'un ponceau (3 inspections)	95,00 $			A
SAT	42	Construction d'équipement de communication	20 000,00 $			
SAT	43	Clôture, muret, mur de soutènement, écran d'intimité	37,00 $			A
SAT	44	Aménagement de terrain (incluant les aménagements en zone à risque d'éboulement)	53,00 $			A
SAT	45	Conteneur de récupération de vêtements et d'articles divers	- $		gratuit	
		USAGES TEMPORAIRES				
SAT	46	Vente de garage privée	25,00 $		à l'exception de la 3e fin de semaine des mois de mai à sept. où aucun permis n'est requis	A
SAT	47	Vente à l'encan privée	65,00 $			A
SAT	48	Tournage	223,00 $		par site de tournage (maximum 1 000,00 $)	A
SAT	49	Stationnement alternatif	- $		gratuit	
		RACCORDEMENTS AUX SERVICES MUNICIPAUX				
SAT	50	Raccordement de services d'aqueduc **et** d'égout: **bâtiment existant** - 1 inspection	190,00 $			A
SAT	51	Raccordement de services d'aqueduc **ou** d'égout: bâtiment existant - 1 inspection	98,00 $			A
SAT	52	Raccordement de services d'aqueduc **et** d'égout: **nouveau bâtiment** - 1 inspection	258,00 $			A

**TPS et TVQ, si applicable* *+ Majoration non-résident (100 %)* *A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais* *B Résidents de Beloeil = Tarif au pair*
C Employés non-résidents = Tarif au pair *D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair* *E Étudiants = Tarif au pair*
/ Majoration non-résident et privé 20 à 50 % *G Usage dans les locaux municipaux seulement* *F Location aux OSBL seulement*

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – 50 | Tarification 2023

		OBJET	TARIF 2023		VALEUR	ANNOTATION
		****** Note: tout permis échu nécessitant un renouvellement se verra appliquer le tarif en vigueur à nouveau***				
SAT	53	Raccordement de services d'aqueduc **ou** d'égout: nouveau bâtiment - 1 inspection	130,00 $			A
SAT	54	Réfection de services: propriété existante	98,00 $			A
		TRAVAUX DE REMBLAI, DÉBLAI ET DÉCAPAGE				
SAT	55	Petits travaux (volume de moins de 10 000 m³)	105,00 $		à l'exception des travaux de remblai, déblai ou décapage inférieurs à 20 cm où aucun permis n'est requis	
SAT	56	Travaux de grande envergure	1 050,00 $			
SAT	57	Travaux de restauration ou d'aménagement d'un milieu naturel				
SAT	58	Travaux de réaménagement et de restauration d'une carrière ou sablière				
SAT	59	Travaux de remblai, déblai ou décapage en zone agricole (terrain situé à l'extérieur du périmètre d'urbanisation)				
		CERTIFICATS D'OCCUPATION				
SAT	60	Place d'affaires (tout usage, autre que l'habitation)	67,00 $			
SAT	61	Usage complémentaire	67,00 $			
		AUTRES PERMIS ET CERTIFICATS				
SAT	62	Arrosage	32,00 $			A
SAT	63	Distribution de circulaires (valide pour 1 an)	300,00 $		Gratuit pour associations reconnues représentant la pomoculture à MSH	A
SAT	64	Sollicitation de porte-à-porte	130,00 $		/permis - valide 1 mois	A
SAT	65	Travaux de réfection pour le radon	- $		gratuit	
SAT	66	Nettoyage des rues: nouvelle habitation unifamiliale (complémentaire au permis de construction)	92,00 $			
SAT	67	Nettoyage des rues: nouvelle habitation bi-, tri-, et multifamiliale (complémentaire au permis de construction)	69,00 $		par unité de logement	

**TPS et TVQ, si applicable* *+ Majoration non-résident (100 %)* *A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais* *B Résidents de Beloeil = Tarif au pair*
C Employés non-résidents = Tarif au pair *D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair* *E Étudiants = Tarif au pair*
/ Majoration non-résident et privé 20 à 50 % *G Usage dans les locaux municipaux seulement* *F Location aux OSBL seulement*

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – 50 | Tarification 2023

		OBJET	TARIF 2023		VALEUR	ANNOTATION
		****** Note: tout permis échu nécessitant un renouvellement se verra appliquer le tarif en vigueur à nouveau***				
		DEMANDES D'URBANISME				
Les tarifs suivants sont applicables pour chaque règlement modifié.						
SAT	68	Modification d'un règlement d'urbanisme: **dépôt et analyse par le CCU**	525,00 $			A
		Modification d'un règlement d'urbanisme	3 160,00 $			
SAT	69	Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble: **dépôt et analyse par le CCU**	525,00 $			A
		Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble	3 160,00 $			
		Les frais reliés à la production et à l'installation de l'enseigne sont à la charge du demandeur	Coût réel			
SAT	70	Modification au schéma d'aménagement de la MRC	1 861,00 $			A
SAT	71	Dérogation mineure	1 260,00 $			A
		Dérogation mineure : **étude préliminaire avant publication** (ce montant est déductible du frais d'étude régulier si la demande est publiée)	525,00 $			
SAT	72	Usage conditionnel	1 260,00 $			A
		Usage conditionnel : **étude préliminaire avant publication** (ce montant est déductible du frais d'étude régulier si la demande est publiée)	525,00 $			
		Les frais reliés à la production et à l'installation de l'enseigne sont à la charge du demandeur	Coût réel			
SAT	73	Certificat d'autorisation CPTAQ	65,00 $			A
SAT	74	Déclaration pour un permis construction CPTAQ	44,00 $			A
SAT	75	Exclusion et inclusion zone agricole CPTAQ	130,00 $			A
		PERMIS D'APPLICATEUR DE PESTICIDES				
SAT	76	Temporaire (applicateur individuel)	- $		gratuit	
SAT	77	Du 1er janvier au 31 décembre (applicateur commercial)	- $			
		AUTRES ARTICLES				
SAT	78	Plan sur papier	4,25 $			*Note 1* - b) 2*
		Note 1: Les tarifs applicables sont ceux établis par le ministère des Affaires municipales, alinéas a) à i), de l'article 9 du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (c.A-2.1, r.3) en vigueur				
		INSTALLATIONS SEPTIQUES				
SAT	79	Vidange d'urgence de l'installation septique avec retour d'eau	362,00 $			
SAT	80	Vidange d'urgence de l'installation septique complète	572,00 $			
		Entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet				
SAT	81	Visite additionnelle, pièces et matériaux, analyses d'effluent supplémentaires, visite d'inspection ou de suivi	Cout réel + 15 % frais d'aministration			
		EXEMPTION - CASES DE STATIONNEMENT				
SAT	82	Compensation pour l'exemption de fournir des cases de stationnement	5 000,00 $		par case	A

**TPS et TVQ, si applicable* *+ Majoration non-résident (100 %)* *A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais* *B Résidents de Beloeil = Tarif au pair*
C Employés non-résidents = Tarif au pair *D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair* *E Étudiants = Tarif au pair*
/ Majoration non-résident et privé 20 à 50 % *G Usage dans les locaux municipaux seulement* *F Location aux OSBL seulement*

	OBJET	

DÉFINITION DES CATÉGORIES DE CLIENTÈLES DU SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE:

Interprétation et application

1. Dans la présente annexe, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots et termes suivants signifient :

a) « adulte » : une personne de 18 ans et plus

b) « jeune » : une personne de 17 ans et moins

c) « aîné » : une personne de 65 ans et plus

d) « parent » : un père, une mère ou un tuteur légal d'enfant (s)

e) « personne à charge » : jeune (s) et/ou adulte (s)

f) « résident » : est une personne physique domiciliée à Mont-Saint-Hilaire ou une personne physique non domiciliée propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise à Mont-Saint-Hilaire ou d'occupant d'un immeuble à Mont-Saint-Hilaire ou dont le conjoint est propriétaire d'un immeuble à Mont-Siant-Hilaire; (par ailleurs, dans le cas de propriétaire ou d'occupant d'un établissement d'entreprise non résident, l'âge limite pour bénéficier d'un tarif résident est de 18 ans pour les enfants). L'acte de vente n'est pas considéré comme preuve de résidence.

g) « organisme » : organisme dont le siège social où le lieu des activités est situé sur le territoire de Mont-Saint-Hilaire

h) « membre » : désigne une personne ayant payé un abonnement à une activité

i) « privé » : désigne une personne résidente ou non-résidente, une association, un groupe, une compagnie exerçant des activités à des fins lucratives ou organismes non reconnus par la Ville.

Catégories

2. Catégorie « famille »
   Groupe composé du ou de deux parents et leurs personnes à charge qui demeurent sous un même toit, au lieu de résidence principale.

3. Catégorie « duo »
   Deux personnes : jeunes et/ou adultes qui demeurent sous un même toit, au lieu de résidence principale.

4. Catégorie « jeune »
   Une personne de 17 ans et moins.

5. Catégorie « adulte »
   Une personne de 18 ans et plus.

6. Catégorie « aîné »
   Une personne de 65 ans et plus

	OBJET	

POLITIQUE DE REMBOURSEMEN POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

La politique de remboursement est applicable à toutes les demandes de remboursement, résultant de l'inscription aux activités offertes par la division du loisir de la Ville.

Conditions générales

- ✓ Pour toute demande, un avis écrit est exigé;
- ✓ **Des frais d'administration de 15 $ sont retenus pour toute demande de remboursement;**
- ✓ Les remboursements sont calculés en date de réception de la demande;
- ✓ Le remboursement sera effectué par chèque et sera posté;
- ✓ Aucun remboursement après le début des activités;
- ✓ Aucun transfert d'activité d'une personne à une autre;
- ✓ Aux fins de la présente politique, la semaine débute le dimanche et se termine le samedi.

Conditions spécifiques

Activités aquatiques

- ✓ Après le début des activités, seulement sur présentation d'un billet médical. Le remboursement est effectué au prorata du nombre de séances non-utilisées.
- ✓ Lors de demande de transfert d'activité ou d'une erreur résultant de l'inscription, les frais d'administration de 15 $ s'appliquent pour chaque activité.

Programme de camps de jour

- ✓ Deux semaines précédant le début de l'activité, des frais de 50% du coût de chaque activité sont retenus.
- ✓ En plus des frais administratifs de base* de 15 $, des frais supplémentaires de 15 $ / enfant / semaine sont déduits de la demande de remboursement.

** Des frais administratifs de 15 $ sont prévus pour toute demande de remboursement.*

	OBJET	

Annulation par la Ville de Mont-Saint-Hilaire

Le Service du loisir et de la culture se réserve le droit d'annuler ou de modifier toute activité lorsque le nombre de participants n'atteint pas un minimum requis ou pour toute autre raison hors de notre contrôle.
Le remboursement est alors intégral et sans pénalité, au prorata des activités non suivies.

De plus, si l'inscription est jugée non-conforme pour fausses déclarations (ex : résident qui n'est pas résident) ou pour des cas de comportement qui entravent le déroulement efficace d'une activité, le remboursement est alors intégral et sans pénalité, au prorata des activités non suivies.

Note complémentaire

Toute demande de remboursement doit nous parvenir avec les raisons et les pièces justificatives requises, le cas échéant, aux coordonnées mentionnées ci-dessous :

Ville de Mont-Saint-Hilaire
Service du loisir et de la culture
100, rue du Centre-Civique
Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 3M8
loisirs@villemsh.ca
Téléphone : 450 467-2854, poste 2257
Télécopieur : 450 467-6460

POLITIQUE DE RABAIS TARIFICATION FAMILIALE

Critères d'éligibilité :

- Trois enfants et plus de la même famille, inscrits à une activité de même nature pour la même période.
- Les enfants doivent habiter à la même adresse et être résidents de Mont-Saint-Hilaire.
- Avoir une carte Citoyen valide pour chaque personne de la famille.
- Le rabais s'obtiendra lors de l'inscription du 3e enfant et plus.
- Le montant maximum accordé représente le tarif de l'activité la moins onéreuse offerte pour cette session.
- Seules les activités de Loisir organisées par la Ville nécessitant une inscription sont admissibles.
- La Ville réclamera le montant accordé si les enfants n'ont pas participé à l'activité, les parents doivent aviser le Service du loisir et de la culture **avant le début des activités** de l'absence ou tout changement en lien avec l'inscription de leur enfant.

SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE

RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – 50 | Tarification 2023

		OBJET	TARIF 2023		VALEUR	ANNOTATION
		Camp de jour				
SLC	1	1 jeune résident	Entre 130 $ et 175 $		par semaine	
SLC	2	Camp de jour à la journée	Entre 32 et 45 $		par jour	
SLC	3	Retard au camp de jour	5 $ par tranche de 5 minutes	-	-	
		Camp de jour thématique et spécialisé				
SLC	4	1 jeune	autofinancement de l'activité +15%		par semaine	
		Cours de gardiens avertis				
SLC	5	1 jeune	Entre 50 $ et 60 $			B+
		Ateliers - Relâche scolaire				
SLC	6	1 jeune	Entre 10 $ et 20,00$		par atelier	B+
		TENNIS				
SLC	7	famille	156,55 $			B+*
SLC	8	Duo	121,76 $		129/142	B+*
SLC	9	Adulte	71,32 $		80.50/119	B+*
SLC	10	Jeune aîné	47,84 $			B+*
SLC	11	Non-abonné: adulte	5,87 $		/ heure	B/*
SLC	12	Non-abonné: 17 ans et moins et plus de 65 ans	3,91 $		/ heure	B/*
SLC	13	Carte de 10 entrées de jeu	entre 54 $ et 70 $			B/*
SLC	14	Location de 1 terrain tennis de 9 h à 17 h, maximum de 3 terrains loués en même temps	73,93 $			B/*
		***** Demi-tarif applicable à partir du 1er août sur les lignes 7 à 10***				
		BIBLIOTHÈQUE				
SLC	15	Abonnement annuel **résident** (famille, adulte, jeune, aîné, organisme)	- $		gratuit	
SLC	16	Abonnement annuel **non-résident** individuel	120,00 $			
SLC	17	Remplacement des cartes perdues	5.22$ (6$)			*
SLC	18	Réservation d'un livre	- $		gratuit	
SLC	19	Pénalité pour retard (applicable à partir de la 4e journée)	0,50 $		par jour/document PEB	
SLC	20	Pénalité pour retard (applicable à partir de la 4e journée)	- $		par jour/livre ou périodique	

**TPS et TVQ, si applicable* *+ Majoration non-résident (100 %)* *A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais* *B Résidents de Beloeil = Tarif au pair*
C Employés non-résidents = Tarif au pair *D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair* *E Étudiants = Tarif au pair*
/ Majoration non-résident et privé 20 à 50 % *G Usage dans les locaux municipaux seulement* *F Location aux OSBL seulement*

SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE

RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – 50 — Tarification 2023

		OBJET	TARIF 2023		VALEUR	ANNOTATION
SLC	21	Personnes ne venant pas chercher les documents demandés en PEB	5,00 $		pour couvrir les frais de poste	
SLC	22	Prix des livres usagés en vente	contribution volontaire			
SLC	23	Livre perdu	7,50 $		+ coût de remplacement	*
SLC	24	Photocopies - format légal & lettre en noir et blanc (C.V. cinq copies gratuites pour aider à la recherche d'emploi)	0.13 (0.15$)		/page	Sauf c.v.
SLC	25	Photocopies - format 11 x 17 en noir et blanc	0.22$ (0.25$)		/page	*
SLC	26	Photocopies - format légal & lettre en couleur	0.48$ (0.55$)		/page	*
SLC	27	Photocopies - format 11 x 17 en couleur	0,89 $		/page	*
SLC	28	Impression de document Internet	0,22 $		/page	*
SLC	29	Sac	1,74 $			*
SLC	30	Livre endommagé	7,50 $		+ coût de remplacement ou	*
		CENTRE AQUATIQUE				
		Abonnement ANNUEL aux périodes de bain libre				
SLC	31	Jeune & aîné	Entre 93 $ et 113 $			B (+75% n-rés) *
SLC	32	Adulte	Entre 124 $ et 144 $			B (+75% n-rés) *
SLC	33	Famille	Entre 230 $ et 270 $			B (+75% n-rés) *
		Abonnement-mi-année 6 mois				
SLC	34	Jeune & aîné	Entre 68 $ et 88 $			B (+75% n-rés) *
SLC	35	Adulte	Entre 90 $ et 110 $			B (+75% n-rés) *
SLC	36	Famille	Entre 158 $ et 178 $			B (+75% n-rés) *
		Abonnement (aquapasse 3 mois)				
SLC	37	Jeune & aîné	Entre 42 $ et 62 $			B (+75% n-rés) *
SLC	38	Adulte	Entre 57 $ et 77 $			B (+75% n-rés) *
SLC	39	Famille	Entre 101 $ et 121 $			B (+75% n-rés) *
		CARTE DE 10 ENTRÉES BAIN LIBRE				
SLC	40	Jeune & aîné	Entre 20 $ et 40 $			B (+75% n-rés) *
SLC	41	Adulte	entre 30 $ et 50 $			B (+75% n-rés) *
SLC	42	Enfant 4 à 7 ans	N/A			B (+75% n-rés) *
		BAIN LIBRE				
SLC	43	Jeune 8 - 17 ans & aîné	2,39 $			B*
SLC	44	Adulte	3,70 $			B*

*TPS et TVQ, si applicable — + Majoration non-résident (100 %) — A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais — B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

C Employés non-résidents = Tarif au pair — D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair — E Étudiants = Tarif au pair

/ Majoration non-résident et privé 20 à 50 % — G Usage dans les locaux municipaux seulement — F Location aux OSBL seulement

SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE

RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – 50 — Tarification 2023

		OBJET	TARIF 2023		VALEUR	ANNOTATION
SLC	45	Enfant 0 à 3 ans	Gratuit			
SLC	46	Enfant 4 à 7 ans	1,74 $			B*
SLC	47	Famille	6,96 $			
SLC	48	Non résidents - Tarif des jeunes et aînés	4,78 $			B*
SLC	49	Non résident - Tarif des enfants 4 à 7 ans	3,48 $			
SLC	50	Non résidents - Tarif des adultes	7,39 $			B*
SLC	51	Non résidents - Tarif des familles	13,92 $			
		COURS DE NATATION				
SLC	52	Adultes	90 $ à 210 $			B+*
SLC	53	Jeunes - 30 minutes	78 $ à 92 $			B+
SLC	54	Jeunes - 45 minutes	90 $ à 110 $			B+
SLC	55	Jeunes - 55 minutes	110 $ à 160 $			B+
SLC	56	Cours avancés	99,52 $ à 340,08 $			B+
SLC	57	Cours d'aquaforme	86.54 $ à 130.46 $			
SLC	58	Tarification - Requalifications Sauveteur national, moniteur en sécurité aquatique et moniteur en sauvetage	115 $ à 130 $			*
SLC	59	Cours famille et privé	150 $ à 455 $			B*
SLC	60	MATÉRIEL AQUATIQUE EN VENTE À LA RÉCEPTION	autofinancement +15%			*
		PATINAGE LIBRE - revenus encaissés par la Ville				
SLC	61	Laissez-passer familial (résident)	43,49 $			B+*
SLC	62	Laissez-passer individuel (résident)	23,49 $			B+*
SLC	63	Entrée individuelle - adulte (résident)	3,70 $		2 hres	B+*
SLC	64	- moins de 2 heures	3,05 $		moins de 2 hres	B+*
SLC	65	Entrée individuelle - jeune (résident)	1,74 $		2 hres	B+*
SLC	66	- moins de 2 heures	1,52 $		moins de 2 hres	B+*
		CENTRE D'ACCÈS COMMUNAUTAIRE				
SLC	67	Accès au poste de travail (membre)	- $		gratuit	
SLC	68	Accès au poste de travail (non membre)	3,51 $		/heure	
SLC	69	Ateliers informatiques	12,00 $			*
		LOCATION				

**TPS et TVQ, si applicable* *+ Majoration non-résident (100 %)* *A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais* *B Résidents de Beloeil = Tarif au pair*
C Employés non-résidents = Tarif au pair *D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair* *E Étudiants = Tarif au pair*
/ Majoration non-résident et privé 20 à 50 % *G Usage dans les locaux municipaux seulement* *F Location aux OSBL seulement*

SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE

		OBJET	TARIF 2023		VALEUR	ANNOTATION
SLC	70	Piscine	76,97$ à 90 $		/heure	*
SLC	71	Bassin multifonctionnel	64,36 $ à 80 $		/heure	*
SLC	72	Piscine - Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) (écoles territoire MSH)	61,32 $		/heure	
SLC	73	Bassin multifonctionnel - CSSP (écoles territoire MSH)	60,45 $		/heure	
SLC	74	Piscine et bassin multifonctionnel - CSSP (écoles territoire MSH)	72,19 $		/heure	
SLC	75	Système de son	4,13 $		/heure	*
SLC	76	Surveillant-sauveteur	Salaire en vigueur poste sauveteur majoré de 50% au 1,00 $ supérieur		/heure	*
SLC	77	Moniteur - Cours de natation	Salaire en vigueur poste moniteur majoré de 50% au 1,00 $ supérieur		/heure	*
		TERRAINS SPORTIFS: tarif horaire				
SLC	78	Location du terrain La méthode de calcul pour la tarification de cet équipement est un taux au mètre carré de surface de terrain	0,0045 $		/heure /mètre carré (1)	/*
SLC	79	Traçage de lignes La méthode de calcule pour le traçage est un taux au mètre carré de surface de terrain et est appliquée si le traçage des lignes est ou doit être effectué	0,00081 $		/heure /mètre carré (1)	*
SLC	80	Éclairage du terrain La méthode de calcul pour l'éclairage est un taux au mètre carré de surface de terrain et est appliquée si l'éclairage est nécessaire (1) Frais applicables selon la "Politique de tarification du Service du loisir et du développement communautaire, section catégories et taux applicables"	0,0022 $		/heure /mètre carré (1)	*
SLC	81	Location - 4 terrains de tennis - CSSP	3,26 $		/heure/terrain	
SLC	82	Location - terrains de Volleyball	5 $ / heure/terrain			

SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE

		OBJET	TARIF 2023		VALEUR	ANNOTATION
		LOCATION DES LOCAUX - Taux de tarification au mètre carré de surface de local				
SLC	83	Tarification horaire	0,2786 $		/mètre carré (1)	/*
SLC	84	Tarification horaire supplémentaire - DOJO	2,00 $		/heure	*
SLC	85	Tarification horaire CSSP	0,2185 $		/mètre carré (1)	
SLC	86	Tarification mensuelle	17,51 $		/mètre carré (1)	*
SLC	87	Tarification annuelle	94,94 $		/mètre carré (1)	*
SLC	88	Frais pour droits d'auteurs (SOCAN)	Taux SOCAN			*
SLC	89	Montage et démontage de salle (Tarification horaire) (1) Frais applicables selon la « Politique de tarification du Service du loisir et du développement communautaire. Section catégories et taux applicables »	Salaire en vigueur poste de concierge majoré de 50% au 1,00 $ supérieur (facturation 15 min. minimum)			
		AUTRES ARTICLES À LOUER - Organismes seulement				
SLC	90	Chaises - OSBL (jeunes)	0,50 $		/jour	F*
SLC	91	Chaises - OSBL (adultes)	1,00 $		/jour	F*
SLC	92	Tables 6' - OSBL (jeunes)	2,25 $		/jour	F*
SLC	93	Tables 6' - OSBL (adultes)	4,50 $		/jour	F*
SLC	94	Canon (projecteur)	2,50 $		/heure	G*
SLC	95	Canon (projecteur) journée	22,49 $		/jour	G*
SLC	96	Écran de projection	1,00 $		/heure	G*
SLC	97	Écran de projection (journée)	10,22 $		/jour	G*
SLC	98	Tableau	1,00 $		/heure	G*
SLC	99	Tableau (journée)	10,22 $		/jour	G*
SLC	100	Chevalet	1,00 $		/jour	G*
SLC	101	Chevalet (journée)	10,22 $		/jour	G*
SLC	102	Structure gonflable (utilisation à la piscine municipale de MSH seulement)	N/A		/heure	G*
SLC	103	Structure gonflable (utilisation à la piscine municipale de MSH seulement) (journée)	N/A		/jour	G*
SLC	104	Système de son portatif (incluant micro)	25,18 $		/jour	F*
SLC	105	Chapiteau	20,12 $		/jour	F*

**TPS et TVQ, si applicable* *+ Majoration non-résident (100 %)* *A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais* *B Résidents de Beloeil = Tarif au pair*
C Employés non-résidents = Tarif au pair *D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair* *E Étudiants = Tarif au pair*
/ Majoration non-résident et privé 20 à 50 % *G Usage dans les locaux municipaux seulement* *F Location aux OSBL seulement*

SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE

		OBJET	TARIF 2023		VALEUR	ANNOTATION
		BADMINTON LIBRE				
SLC	106	Frais du terrain	4,78 $			*
SLC	107	Frais aux participants (résidents)			gratuit	
SLC	108	Frais aux participants (non-résidents)	4,78 $			*
		AUTRES				
SLC	109	Participation heures de glace Une participation financière des organismes suivants : ▪ Comité des Jeunes Riverains de la Rive-Sud inc. *ou* Association hockey mineur Mont-Saint-Hilaire inc.; ▪ Ringuette Vallée du Richelieu; ▪ Club de Patinage artistique de Mont-Saint-Hilaire.	12,75		%	*
SLC	110	Photocopies aux organismes reconnus	0,22 $			*
		CARTE CITOYEN				
SLC	111	Non-résidents autres que Beloeil, Otterburn Park et non-membres de la bibliothèque Armand-Cardinal	5,22 $			*
SLC	112	Réémission (carte perdue, volée, détériorée)	2,61 $			*
SLC	113	FÊTE D'ENFANTS	Autofinancement + 15 %			B*/
SLC	114	ACTIVITÉS DE LOISIRS	Autofinancement + 15 %			B*/
SLC	115	ACTIVITÉS LIBRES	- $		gratuit	
SLC	116	ACTIVITÉS ET ATELIERS PONCTUELS	De 5,00 $ à 100,00 $			B*/
SLC	117	SPECTACLE	Autofinancement + 15 %			B*/

SERVICES AUX CITOYENS ET COMMUNICATIONS

RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – 50 **Tarification 2023**

		OBJET	TARIF 2023		VALEUR	ANNOTATION
SCC	1	Grand drapeau de Mont-Saint-Hilaire (3' x 6')	Prix coûtant + 30 %			*
SCC	2	Autres articles promotionnels	Prix coûtant + 30 %			*
SCC	3	Livre du 100e	25,50 $			

**TPS et TVQ, si applicable*
+ Majoration non-résident (100 %)
A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais
B Résidents de Beloeil = Tarif au pair
C Employés non-résidents = Tarif au pair
D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair
E Étudiants = Tarif au pair
/ Majoration non-résident et privé 20 à 50 %
G Usage dans les locaux municipaux seulement
F Location aux OSBL seulement

SERVICE DE L'INGÉNIERIE

RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – 50

Tarification 2023

		OBJET	TARIF 2023		VALEUR	ANNOTATION
ING	1	Frais d'ouverture de dossier promoteur – appel d'offres services professionnels – prolongement des infrastructures. Si le promoteur accepte le résultat des soumissions et poursuit son projet, le montant pourrait lui être remis partiellement ou en totalité	787,50 $			*
ING	2	**TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LE PROPRIÉTAIRE AVEC UN ENTREPRENEUR** Dépôt de garantie couvrant également les frais de laboratoire et de surveillance des travaux de branchement de services d'aqueduc/égout réalisés, par un propriétaire privé, dans l'emprise municipale. Le coût réel des travaux sera établi après la réalisation des travaux et facturé au requérant. - Si le montant réel du coût des travaux excède celui versé en dépôt, le requérant devra verser le montant excédentaire dans les 30 jours de la réception de la facture à cet effet, en y ajoutant le 1 300 $ de garantie des travaux. Ce montant sera conservé par la Ville durant 1 an. - Si le montant réel des travaux est inférieur au montant du dépôt, la Ville remboursera au requérant le montant versé en trop moins le 1 300,00 $ de garantie des travaux. Ce 1 300,00 $ de garantie des travaux sera remis après environ 1 an, après l'acceptation des travaux par le Service de l'ingénierie. Travaux entre le 31 octobre et le 1er mai : 4 000,00 $ supplémentaires seront demandés pour des travaux en période froide.	6 300,00 $		minimum / branchement ou selon l'évaluation du Service	
ING	3	**TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LE PROPRIÉTAIRE PAR L'ENTREMISE DES TRAVAUX PUBLICS** Montant correspondant à l'estimation du coût des travaux par le Service des Travaux publiques, plus 2100 $ pour couvrir les frais de laboratoire des travaux de branchement de services d'aqueduc/égout réalisés, par un propriétaire privé, dans l'emprise municipale .	Selon l'estimation des travaux publics + 2 100 $ pour les frais de laboratoire			
ING	4	Réfection/reconstruction d'un trottoir et/ou bordure réalisée par un propriétaire privé. Ces frais couvriront les frais de laboratoire et de surveillance qui auront été mandatés par la Ville. Un montant de 1300 $ sera conservé pendant 1 an par la Ville.	5 250,00 $			
ING	5	Main d'œuvre technicien	65,90 $		/heure	
ING	6	Main d'œuvre ingénieur	104,00 $		/heure	
ING	7	La Ville se réserve le droit de mandater un entrepreneur pour faire finaliser ou corriger des travaux aux frais du propriétaire, majorés de 15 % pour couvrir les frais administratifs.	Coût des travaux + 15%			

**TPS et TVQ, si applicable* *+ Majoration non-résident (100 %)* *A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais* *B Résidents de Beloeil = Tarif au pair*
C Employés non-résidents = Tarif au pair *D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair* *E Étudiants = Tarif au pair*
/ Majoration non-résident et privé 20 à 50 % *G Usage dans les locaux municipaux seulement* *F Location aux OSBL seulement*